



## CTSD du Mardi 9 février

### ANALYSE DU SNUipp FSU 65

Si la mise en place du protocole annuel d'évolution de l'offre scolaire garantissant la stabilisation des postes sur les 3 années 2015-2016 et 2017, peut, à première vue, apparaître bénéfique, elle n'est cependant pas à la hauteur des attentes du SNUipp FSU 65, ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il acte de fait la diminution drastique du nombre d'enseignants dans le primaire alors que notre département aurait eu avant tout, besoin d'un réel rattrapage, nécessaire à la qualité de l'enseignement que sont en droit de recevoir les enfants haut-pyrénéens, rattrapage qui n'aurait été possible que par une dotation exceptionnelle pour l'Académie de Toulouse comme le demande depuis des années le CDEN.

Ensuite, quand on fait le bilan des propositions faites par la direction académique au groupe de travail Carte scolaire, on constate que 13 classes sont fermées et qu'en face, sont proposées 1 ouverture de classe et 3 ouvertures réelles de postes de remplaçants. Le reste des créations de postes consiste de fait à régulariser des dispositifs dits « innovants » comme le dispositif « plus de maîtres que de classes » et la mise en place des nouvelles modalités de décharge de direction, mais aussi à fixer des postes sur des tâches administratives au sein de l'inspection Académique.

Enfin, ce protocole destiné à protéger les postes dans le primaire, qui avait été compris par tous comme devant protéger le nombre de classes ouvertes, sert surtout à l'administration à se mettre en régularité avec le Ministère.

Alors que le ministère communique sur ses dispositifs « innovants », comment mettre en place ces dispositifs à moyens constants ? Sinon en supprimant des classes.

D'autre part, la Direction Académique nous impose un calendrier extrêmement serré entre la tenue du CTSD et la tenue du CDEN, qui ne nous permet pas d'informer les écoles des propositions retenues par le CTSD. De plus, malgré les nombreuses interventions que nous avons faites lors du groupe de travail concernant des imprécisions, une actualisation des effectifs fournie par les directeurs, des interrogations restées sans réponses et une comptabilisation de la balance ouvertures/fermetures éloignée de la nôtre, le second document envoyé par l'Administration était à l'identique du premier. On peut légitimement se demander quel rôle joue le Groupe de Travail et plus généralement quels rôles restent encore aux instances paritaires de l'Education Nationale face au Protocole qui, seul, semble piloter la carte scolaire de notre département.

Magali LABORDE  
Sylvette LE MOAL  
Claude MARTIN  
Stéphane DELAS